

## ANNEXE IV :

### CONDITIONS DE PRIVATISATION D'ESPACES RESERVES AUX MECENES

#### Espaces proposés en vue d'une mise à disposition :

- a) Privatisation de la galerie Vernet, espace de réunion équipé en matériel audiovisuel – matériel audio visuel – écran 6 x 6 m et pouvant accueillir 130 personnes assises, valorisée à **5 000 euros**.
- b) Privatisation de la cour d'honneur du Musée Calvet, valorisée à **3 000 euros**.
- c) Privatisation du jardin du Musée CALVET, valorisée à **7 500 euros**.
- d) Privatisation de la cour d'honneur et du jardin, valorisée à **10 000 euros**.
- e) Privatisation des différentes salles, valorisée à **75 euros le m<sup>2</sup>**.
- f) Visite du Musée, de l'exposition temporaire, et/ou des expositions permanentes, guidée par le conservateur du musée et / ou la commissaire de l'exposition valorisée à **2 000 euros**.
- g) Chaque laissez-passer individuel sera valorisé au tarif applicable à un billet individuel en vigueur au jour où le laissez-passer est délivré (à titre indicatif, 7, 50 euros au jour de la conclusion de la convention) ;
- h) Chaque catalogue sera valorisé à son prix de vente au public toutes taxes comprises.